

COMMUNE D'ORNY

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

PLAN DE LA LOCALITE	Approuvé par la Municipalité le 19.11.2012 Syndic C-A. Michaud	Secrétaire E. Fonjallaz
	Soumis à l'enquête publique du 18.01.2013 au 18.02.2013 Au nom de la Municipalité Syndic C.-A. Michaud	Secrétaire E. Fonjallaz
	Adopté par le Conseil Général le Président J. Hugo	Secrétaire D. Mancino
	Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le 16.04.2014 La Cheffe du Département J. de Quattro	
PLAREL	LAUSANNE	Mis en vigueur le 30.06.2014

* Modifications adoptées par le Conseil Général lors de sa séance du 22.01.2014

LEGENDE

	limite communale
	périmètre de la localité - voir plan de la localité, échelle: 1/2'000
	parcellaire existant
	zone de site construit protégé
	zone du village
	zone d'installations (para-) publiques - n° d'identification
	zone intermédiaire
	zone d'activités artisanales
	zone naturelle protégée liée au cours d'eau
	zone naturelle protégée liée au biotope
	zone agricole * affectation non adoptée par le Conseil Général lors de sa séance du 22.01.2014
	zone agricole protégée I * affectation non adoptée par le Conseil Général lors de sa séance du 22.01.2014
	zone agricole protégée II * affectation non adoptée par le Conseil Général lors de sa séance du 22.01.2014
	zone agricole protégée liée au cours d'eau
	périmètre du plan d'affectation cantonal - PAC Mormont n° 308
	aire forestière - délimitation indicative ou selon constatation de nature forestière dont la délimitation est reportée sur les plans annexés / aire forestière à prescriptions spéciales
	domaine public - voie de circulation
	accès véhicule - tracé à titre indicatif
	limite des constructions du 29.11.1991 maintenue
	limite des constructions du 29.11.1991 radiée
	limite des constructions nouvelle
	construction notée 1 à 3 au recensement architectural
	cours d'eau, étang
	secteur "s" de protection des eaux - à titre indicatif
	site archéologique - n° d'identification
	inventaire des monuments naturels et des sites - n° d'identification
	inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale - IFP n° 1023

